

Après étude des documents, le Conseil Municipal vote les comptes administratifs 2017 des budgets Commune et Assainissement, et constate qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2017 dressés par le Percepteur.

pour : 7/7

5/ comptes de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2017 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour les comptabilités des budgets Commune et Assainissement.

pour : 7/7

6/ transfert des résultats du budget assainissement 2017

Le Conseil Municipal donne son accord pour la clôture de l'activité Assainissement au 31 décembre 2017. Il autorise le transfert des résultats constatés sur le budget Commune en :

Section fonctionnement : + 50 192.64 €

Section investissement : + 48 229.86 €

Madame le Maire rappelle la possibilité de transférer à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon les montants constatés en prévoyant sur le budget commune 2018 ces sommes en dépenses aux comptes 678 (fonctionnement) et 1068 (investissement).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu la situation financière de la commune et les besoins de travaux en voirie, considérant que la prise de compétence Eaux pluviales (2018) et Voirie (2019) par la CAGB et les baisses de dotation de l'Etat vont encore diminuer les ressources, décide de surseoir à la décision de transférer les résultats constatés du budget assainissement.

pour : 7/7

7/ affectation des résultats du Budget Commune

Le Conseil Municipal affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au D 001 - Déficit d'investissement reporté 18 650.78 €

Au R 002 - Excédent de fonctionnement reporté 133 308.48 €

Solde restes à réaliser + 25774.55 €

Madame le Maire rappelle la décision de reprendre les résultats du budget assainissement, clôturé le 31/12/2017, suivants :

Au R 001 - Excédent d'investissement reporté 48 229.86

Au R 002 - Excédent de fonctionnement reporté 50 192.64

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'affecter le cumul de ces résultats de clôture :

Au R 001 - Excédent d'investissement reporté **29 579.08** (- 18 650.78 + 48 229.86)

Au R 002 - Excédent de fonctionnement reporté **183 501.12** (133 308.48 + 50 192.64)

pour : 7/7

8/ vote des taxes locales 2018

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux 2018 comme suit :

taxe habitation : 8.89 %

taxe foncière sur le foncier bâti : 17.55 %

taxe foncière sur le foncier non bâti : 22.34 %

pour : 7/7

9/ Budget primitif Commune 2018

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Commune présenté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 312 980 € Recettes 447 218.12 €

Investissement :

Dépenses 174 321.45 € Recettes 174 322.08 €

pour : 7/7

10/ subvention des Anciens Combattants pour le Monument aux Morts

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la participation de 300 euros des Anciens Combattants de La Vèze pour la réfection du Monument aux Morts.

pour : 7/7

11/ demande de subvention pour pose de barrières

Madame le Maire rappelle le projet de sécurisation Grande rue et propose de demander une subvention pour la pose de barrières auprès du département. Après avoir pris connaissance du devis d'un montant total de 13158.48 € et délibéré, le Conseil Municipal s'engage à financer et à réaliser ces travaux Grande rue - La Vèze dont le montant s'élève à 10965.40 € HT, et se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres 10 089 € Subvention : 3070 €

pour : 7/7

INFORMATIONS

SIFALP (écoles) : la prochaine réunion est prévue fin avril. Le point sur les transports scolaires 2018-2019 sera abordé.

Aérodrome : aucune information précise n'a été donnée concernant les partenaires financiers

Transfert de voirie : il sera voté le 24 mai 2018 par la CAGB. A partir de 2019, les sommes que la commune devra dépenser, à la demande de la CAGB, dépasseront celles engagées avant la prise de compétence.

SIVU-SAGES (football) : une baisse de la participation annuelle de la commune est constatée (moins de dépenses d'investissement)

Projet de viabilisation de 4 parcelles derrière l'ancien groupe scolaire, l'étude est en cours.

Clocher de l'église : pour des raisons de sécurité, aucune personne ne sera autorisée à monter dans le clocher (hormis l'entreprise de maintenance). La commune ne peut dans l'immédiat engager les travaux (voir devis ci-après).

Réception TNT : les fréquences changeront à nouveau à partir du 23 mai

Vu pour être affiché 10 avril 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Sceau de la mairie)



Le Maire,
(Signature)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. ...', is written over the seal.

CLOCHES ET EQUIPEMENTS
REFONTES DE CLOCHES
SIRENES
CHRONOMETRAGE SPORTIF



SIGNALISATION & PROGRAMMATION
SONORISATION D'EGLISES
ELECTRICITE INDUSTRIELLE
PARATONNERRE

Horlogerie d'édifices et industrielle

s.a.s. **PRÊTRE & Fils**

Rue des artisans | 2, rue cottage
25620 MAMIROLLE | 21490 VAROIS ET CHAGNOT
contact@pretre-et-fils.fr
www.pretre-et-fils.fr

Mamirolle, le 20 février 2018

Madame le Maire
Mairie
1, Rue de l'Ecole
25660 LA VEZE

Devis: Mise en conformité électrique

La mise aux normes électriques des cloches électrifiées et horloge de l'église.

Fournitures :

1 coffret de clocher normalisé :

- Coffret étanche IP 59
- Entrées des câbles par presses étoupes
- Sectionneur tétra-polaire d'arrêt d'urgence
- Parafoudre tétra-polaire de type 2 avec disjoncteur associé
- Disjoncteur général tétra-polaire
- Disjoncteurs moteurs réglables tétra-polaires pour les 2 volées
- Disjoncteur moteur réglable tétra-polaire pour le tintement
- Contacteurs inverseurs tétra-polaires à verrouillages pour volées
- Contacteur simple tétra-polaire pour tintement
- Prise 230 volts avec disjoncteur bipolaire
- Disjoncteur bipolaire pour éclairage clocher
- 2 interrupteurs bipolaires pour essais des volées
- Bornier de distribution
- L'ensemble

1 114,00 €

Câbles électriques conformes U 1000 RO2V :

- Alimentation
- Commandes
- Distributions
- Et tous accessoires de pose
- L'ensemble

190,00 €

Installation :

- Déplacements – Main d'œuvre
- L'ensemble

795,60 €

Soit pour l'ensemble **2 099,60 € H.T.**
T.V.A. 20,0 % **419,92 €**
2 519,52 € T.T.C.

Prix valables : 6 mois

Bon pour accord client
Nom Date Cachet Signature



CLOCHES ET EQUIPEMENTS
REFONTES DE CLOCHES
SIRENES
CHRONOMETRAGE SPORTIF



SIGNALISATION & PROGRAMMATION
SONORISATION D'EGLISES
ELECTRICITE INDUSTRIELLE
PARATONNERRE

Horlogerie d'édifices et industrielle

s.a.s. **PRÊTRE & Fils**

Rue des artisans | 2, rue cottage
25620 MAMIROLLE | 21490 VAROIS ET CHAIGNOT
contact@pretre-et-fils.fr
www.pretre-et-fils.fr

Mamirolle, le 20 février 2018

Madame le Maire
Mairie
1, Rue de l'Ecole
25660 LA VEZE

Devis: Remise en état et en sécurité des structures bois du clocher

L'ensemble des fournitures décrites dans ce devis sont **en chêne sec** pour une bonne durée dans le temps

Dégagement :

- Protection de l'horloge mécanique
- Dépose de l'ensemble des bois usagés et déchet des différents niveaux vers le niveau de l'horloge mécanique
- Mis en place de points de fixations pour la sécurisation du personnel d'intervention
- Arrêt des cloches
- Soulèvement du beffroi et des cloches
- Dégagement partielle ou complète (suivant état) de la poutre porteuse du beffroi
- Inclus déplacement et Main d'œuvre

pour ce poste **784,00 € H.T.**

Niveau 2 (photo ci-dessous) accès minuteriers cadrans

- Contrôle des poutres porteuses et traitement si nécessaire
- Fourniture d'un plancher chêne **30mm** cloué
- Inclus déplacement et Main d'œuvre

pour ce poste **770,00 € H.T.**

Échelles d'accès avec palier intermédiaire pour Accès niveau 3 (chambre des cloches – Beffroi)

- Réparation des 2 échelles d'accès avec remplacement des lames dégradées
- Renforcement de chaque échelle avec 3 tiges filetées
- Remplacement des poutres porteuses du palier intermédiaire
- Mise en place d'un plancher chêne **30mm** cloué sur palier intermédiaire
- Mis en place d'une main courante
- Inclus déplacement et Main d'œuvre



67

TELEPHONE 03 81 55 87 81 – TELECOPIE 03 81 55 87 82 – www.pretre-et-fils.fr
DOMICILIATIONS BANCAIRES CIAL MARCHE 8814* 8014*8801 – CREDIT MUTUEL BESANCON 8844545 – SER. FR. 88 815 746 781 00026 – APE 885 Z

Entreprise
du Patrimoine
Vivant

CLOCHES ET EQUIPEMENTS
REFONTES DE CLOCHES
SIRENES
CHRONOMETRAGE SPORTIF



SIGNALISATION & PROGRAMMATION
SONORISATION D'EGLISES
ELECTRICITE INDUSTRIELLE
PARATONNERRE

pour ce poste 1 586,00 € H.T.

Niveau chambre des cloches

- Remplacement du plancher du beffroi chêne 40mm
- Remplacement ou adjonction d'une poutre porteuse (suivant état lors du démontage)
- Repose du beffroi et des cloches,
- Réglage de l'installation
- Test de fonctionnement
- Inclus déplacement et Main d'œuvre

pour ce poste 2 690,80 € H.T.

Soit pour l'ensemble 5 830,80 € H.T.

T.V.A. 20,0 % 1 166,16 €

6 996,96 € T.T.C.

Prix valables : 6 mois

Délai de réalisation : à convenir

Bon pour accord client

Nom Date Cachet Signature



Entreprise
du Patrimoine
Vivant